

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le neuf juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, ALLANIC, SIGUIER, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, FRAUX.

Date de convocation

2 juin 2023

Date du
Conseil Municipal

9 JUIN 2023

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 24

Votants ---- 32

A l'exception de : Monsieur BELLIOU.

Monsieur DONNE qui a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.

Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.

Madame GUINCHE qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.

Madame MANENT qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur SIGUIER.

Monsieur CAZIN qui a donné pouvoir à Madame BOUYER.

Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.

Monsieur JOUBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LE FLEM est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

8/ EXERCICES 2023 ET SUIVANTS – AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT – AMENAGEMENT DU FRONT DE MER – MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

Par délibération n°23.03.12 du 15 mars 2023 le Conseil Municipal a approuvé les études de projet et a validé l'estimation définitive du coût des travaux pour la totalité de l'opération à hauteur de 18 138 552 € TTC.

Alors que par délibération n°21.12.06 du 15 décembre 2021, le Conseil Municipal avait autorisé l'ouverture d'une autorisation de programme / crédits de paiement à hauteur de 8 681 120 € pour l'aménagement de la tranche n°1 du front de mer, il est proposé de suivre cette opération dans une unique autorisation de programme.

Le montant de cette autorisation tient compte notamment :

- Des marchés de travaux notifiés pour la tranche n°1.
- De l'estimation de ces mêmes marchés pour les tranches 2 et 3.
- De la maîtrise d'œuvre.
- Des postes de secours.
- D'hypothèse de révisions sur certains marchés.

N° ou intitulé de l'AP : Aménagement du front de mer	Montant des AP			Montant des CP				
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réallocations cumulées au 1/1/2023)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023	Restes à financer de l'exercice 2024	Restes à financer de l'exercice 2025	Restes à financer de l'exercice 2026
dépenses	8 681 120,00	13 318 880,00	22 000 000,00	3 395 130,91	7 700 000,00	6 900 000,00	3 150 000,00	854 869,09
recettes	0,00	7 369 160,00	7 369 160,00	0,00	4 569 160,00	1 350 000,00	1 450 000,00	0,00

Reçu à la
Sous-Préfecture de

Saint-Nazaire le :

14 JUIN 2023

Publié le :

14 JUIN 2023

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



Il est précisé que ces montants pourront faire l'objet d'une actualisation après la notification des marchés de travaux des tranches 2 et 3.

DELIBERATION :

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-10-7,
 ⇒Vu la délibération n°21.12.06 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2021,
 ⇒Vu la délibération n°23.03.12 du Conseil Municipal en date du 15 mars 2023,
 ⇒Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Pornichet approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2022,
 ⇒Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 31 mai 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 27 votes pour et 5 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT et Madame FRAUX),

- Modifie l'autorisation programme « Aménagement du front de mer – Tranche n°1 » en intégrant la totalité des tranches.
- Actualise l'échéancier des crédits de paiement, tel que présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire ou ses représentants dûment habilités à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.
- Précise que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,

Isabelle LE FLEM



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application de recours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DELIB_23_06_08**
Objet : **8. Exercices 2023 et suivants – Autorisation de programme / crédits de paiement – Aménagement du Front de Mer – Modification de l'autorisation de programme et actualisation des crédits de paiement**

Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-06-09 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.1.8 - autres
Identifiant unique : 044-214401325-20230609-DELIB_23_06_08-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20230609-DELIB_23_06_08-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 8_APCP_Front de Mer_modification et actualisation.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20230609-DELIB_23_06_08-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	138.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 juin 2023 à 15h53min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 juin 2023 à 15h53min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 juin 2023 à 16h36min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 juin 2023 à 16h36min49s	Reçu par le MI le 2023-06-14